

SECTION I - IDENTIFICATION

NOM DU PRODUIT : Vandal dégraissant

CODE DE PRODUIT : A-078

UTILISATION DU PRODUIT : Décapant à peinture et vernis

NOM DE LA SOCIÉTÉ : Wood Wyant, une division de la

SOCIÉTÉ DU GROUPE SANI MARC ADRESSE : 42, rue l'Artisan, Victoriaville, Québec G6P 7E3

COMPANY TÉLÉPHONE : 1-613-996-6666

TÉLÉPHONE D'URGENCE : 800-255-3924

SECTION II - IDENTIFICATION DES DANGERS

CLASSIFICATION : Catégorie 1 : Aérosol inflammable Gaz

liquéfié

De La Peau IRRITANT

IRRITANT

OCULAIRE : Catégorie

2 : catégorie 2A

Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) : Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles (Exposition unique) : Catégorie 3

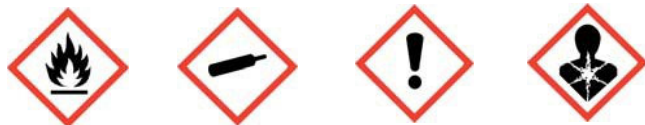
Catégorie 1 : risque d'aspiration

DÉCLARATION DE DANGER(S) : DANGER : Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression : peut exploser s'il est chauffé. La peau et provoque une sévère irritation des yeux. Nocif si inhalé. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Peut causer des dommages à l'appareil auditif à travers l'exposition répétée ou prolongée.

Ce produit contient les pourcentage de produits chimiques d'une toxicité inconnue : 0 %

CONSEILS DE PRUDENCE : Tenir à l'écart de la chaleur, étincelles, flammes nues et les surfaces chaudes. -Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou d'autres source d'inflammation. Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Protéger de la lumière. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Porter des gants et lunettes de protection. En cas de contact avec la peau : Laver abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation de la peau : Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. En cas d'INGESTION : Appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin. Ne pas faire vomir. Éliminer le contenu et le contenant conformément à la réglementation locale, et les réglementations nationales. Éviter de respirer les vapeurs, brouillards, vapeurs et aérosols. Utilisez uniquement l'extérieur ou dans un endroit bien aéré. En cas d'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

SYMBOLE :



DANGERS NON CLASSÉES AILLEURS : N/A

SECTION III - COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

INGRÉDIENTS DANGEREUX

L'acétone

Le xylène

N-butane/propane

Benzène éthylique

NUMÉRO CAS

67-64-1

1330-20-7

68476-86-8

100-41-4

POUR CENT

30 à 60 %

15-40 %

10 à 30 %

1-15 %

SECTION IV - PREMIERS SOINS

Fiche de Données

YEUX : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact, si présent et facile à faire. Continuer à rincer.

Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin ou l'attention.

INGESTION : Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf sur l'autorité médicale. Consulter un médecin.

INHALATION : En cas d'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

PEAU : En cas de contact avec la peau : Laver abondamment avec de l'eau. En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.

DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ : Inhalation : étourdissements, somnolence, faiblesse, fatigue, dépression du système nerveux central graves et yeux : picotement, larmoiement, rougeur, vision trouble

Oral : risque d'aspiration

Peau : la déshydratation et dermatite

RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES : Peut causer des dégâts sur les points suivants : le sang, reins, foie, les muqueuses, la moelle osseuse, le système nerveux central (SNC).

NOTE AU MÉDECIN : Il n'y a pas de traitement spécifique. Traitement de la surexposition devrait être sur le contrôle des symptômes et de l'état clinique du patient.

SECTION V - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION : Produits chimiques secs, dioxyde de carbone, mousse, eau pulvérisée pour le refroidissement.

MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS : De l'eau pulvérisée/flux.

PROCÉDURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE : Porter un respirateur approuvé de protection respiratoire autonome avec masque intégral à un mode de pression positive avec des vêtements de protection complète du corps lorsque la lutte contre les incendies.

Utiliser l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés seulement.

RISQUES D'EXPLOSION ET D'INCENDIE : Tenir à l'écart des étincelles, flammes nues et les surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou d'autres source d'inflammation.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Oxydes de carbone

SECTION VI - MESURES

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE : Se reporter à la section VIII pour l'équipement de protection individuelle.

DÉVERSEMENT : Wope avec chiffon ou d'utiliser certains matériaux d'argile absorbante. Enlever toute source d'inflammation. Utiliser les outils à l'épreuve et de l'équipement.

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Ne pas perforer ni incinérer le contenant. Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant et placer dans la collecte des ordures.

STATUT RCRA : Solvant usé vraisemblablement considérées comme U239 (xylène), dangereux, en vertu de la RCRA, cependant du produit devrait être caractérisé avant leur élimination (40 CFR 261).

SECTION VII - MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MANIPULATION ET STOCKAGE : Stocker à l'abri du soleil. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Récipient sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage.

AUTRES PRÉCAUTIONS : Les containers de ce matériau peuvent être dangereux lorsqu'ils sont vides car ils contiennent des résidus du produit (vapeurs, liquide) ; respecter tous les avertissements et précautions s'appliquant à ce produit. Tenir hors de la portée des enfants

INCOMPATIBILITÉ : Acides sulfurique et nitrique, mélanges de matières comburantes, chloroforme, d'alcalis, de composés du chlore, acides, matières plastiques, caoutchouc, revêtements.

SECTION VIII - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE

INGRÉDIENTS DANGEREUX	OSHA PEL	ACGIH TLV
L'acétone	1000 ppm	500 ppm
Le xylène	100 ppm	100 ppm
N-butane/propane	1000 ppm	1000 ppm
Benzène éthylique	100 ppm	100 ppm

LES MESURES D'INGÉNIERIE / VENTILATION : Utiliser seulement dans des zones bien ventilées ou à l'extérieur. Ventilation forcée nécessaire. Le système d'évacuation local préféré à général.

PROTECTION RESPIRATOIRE : Non nécessaire en utilisation normale. Porter un respirateur NIOSH/MSHA approuvé protection respiratoire si les limites d'exposition sont dépassées.

Fiche de Données

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION PERSONNELLE : Les lunettes de sécurité et des gants résistants aux produits chimiques
DES MESURES SUPPLÉMENTAIRES : Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter de respirer les vapeurs.

SECTION IX - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

APPARENCE : Aerosol
ODEUR : Odeur de solvant
SEUIL DE L'ODEUR : P/D
POINT D'ÉBULLITION : > 150 °F (65,6 °C)
POINT DE CONGÉLATION : N/D
INFLAMMABILITÉ : Aérosol extrêmement inflammable
POINT D'ÉCLAIR : 65°F
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION : P/D
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ INFÉRIEURE : N/D
LIMITE D'INFLAMMABILITÉ : N/D
PRESSION DE VAPEUR (MM Hg) : 77,3 @ 77°F (25°C)
DENSITÉ DE VAPEUR (AIR =1) : 4,5
TAUX D'ÉVAPORATION : > 1
DENSITÉ (H₂O = 1) : 0,87 @ 77° F
pH : N/A
SOLUBILITÉ DANS L'EAU : 3 %
COEFFICIENT DE PARTAGE N-OCTANOL/EAU (KOE) : P/D DE
COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV) : 50 %
TEMPÉRATURE DE DÉCOMPOSITION : N/D
VISCOSITÉ : N/D

SECTION X - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

RÉACTIVITÉ : Aucune connue
STABILITÉ CHIMIQUE : Stable
CONDITIONS À ÉVITER : Température supérieure à 122°F et des sources d'inflammation.
INCOMPATIBILITÉ : Acides sulfurique et nitrique, mélanges de matières comburantes, chloroforme, d'alcalis, de composés du chlore, acides, matières plastiques, caoutchouc, revêtements.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION OU SOUS-PRODUIT : Oxydes de carbone
POSSIBLE DE RÉACTIONS DANGEREUSES : Aucune connue

SECTION XI - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Acétone (67-64-1) DL50 (voie orale, rat) 5800 mg/kg ; DL50 (voie orale, souris) 3000 mg/kg ; DL50 (voie orale, lapin) 5340 mg/kg ; CL50 (inhalation, rat, 8 heures) 50100 mg/m³ ; LC50 (inhalation, Souris, 4hr) 44 000 mg/m³ (Xylène 1330-20-7) DL50 (voie orale, rat) 4000 mg/kg ; CL50 (vapeurs, souris) 5000 ppm
VOIES DE PÉNÉTRATION : Ingestion, inhalation, peau
Yeux : rougeur, irritation, provoque opacité cornéenne temporaire
INGESTION : Peut causer des nausées, diarrhée, vomissements, en fonction de la quantité ingérée.
INHALATION : Provoque des étourdissements, nausées, vomissements, une exposition prolongée ou excessive peut causer la perte de conscience, mort.
PEAU : Cause une irritation grave, la délipidation localisée.
ÉTAT DE SANTÉ AGGRAVÉ : Aucun connu
DANGERS AIGUS POUR LA SANTÉ : Inhalation : étourdissements, somnolence, faiblesse, fatigue, dépression du système nerveux central graves et yeux : picotement, larmoiement, rougeur, vision trouble
Oral : risque d'aspiration
Peau : la déshydratation et dermatite
RISQUES DE SANTÉ CHRONIQUES : Peut causer des dégâts sur les points suivants : le sang, reins, foie, les muqueuses, la moelle osseuse, le système nerveux central (SNC).
CANCÉROGÉNÉCITÉ : OSHA : Non ACGIH : Non NTP : Non IARC : Non AUTRES : CA Prop 65

SECTION XII - INFORMATION

INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES : L'acétone (67-64-1) LC50 (truites, 96hr) 5540 mg/L ; LC50 (crapet arlequin, 96h) 8300 mg/L ;

Fiche de Données

LC50 (tête-de-boule, 96hr) 7500 mg/L

BIODÉGRADABILITÉ : Composant ou les composants de ce produit ne sont pas biodégradables.

BIOACCUMULATION : Ce produit ne devrait pas se bioaccumuler.

LA MOBILITÉ DU SOL : Ce produit est mobile dans le sol.

D'AUTRES DANGERS ÉCOLOGIQUES : Cette substance est toxique pour la vie aquatique.

SECTION XIII - PROCÉDURES D'ÉLIMINATION

ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Ne pas perforer ni incinérer le contenant. Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant et placer dans la collecte des ordures.

STATUT RCRA : solvant usé vraisemblablement considérées comme U239 (xylène), dangereux, en vertu de la RCRA, cependant du produit devrait être caractérisé avant leur élimination (40 CFR 261).

SECTION XIV - TRANSPORT D'INFORMATIONS

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

Classe/DIVISION DE

DANGER : 2.1 NUMÉRO UN/NA :

UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

ENVOI DE L'AIR

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

CLASSE/DIVISION DE

DANGER : 2.1 NUMÉRO UN/NA :

UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

VOYAGE PAR L'EAU :

NAVIRE (IMO/IMDG)

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE : Aérosols, Ltd Qty.

CLASSE/DIVISION DE

DANGER : 2.1 NUMÉRO UN/NA :

UN 1950

GROUPE D'EMBALLAGE : N/A

LES DANGERS POUR L'EAU : N/A

SECTION XV - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

TSCA STATUT : Tous les produits chimiques sont répertoriés ou exonérés.

CERCLA (COMPREHENSIVE RESPONSE, COMPENSATION AND LIABILITY ACT) : 1330-20-7 Xylène (à déclaration obligatoire)

Quantité = 100 lbs (Éthylbenzène 100-41-4) : RQ 1000lbs

SARA 311/312 CATÉGORIES DE DANGER : Risque d'incendie

SARA 313 INGRÉDIENTS DÉCLARABLES : Xylènes - 1330-20-7

LA LOI SUR L'ASSAINISSEMENT DE L'EAU : Aucun

LES RÈGLEMENTS DE L'ÉTAT : Xylène (1330-20-7) : CA DE RTK, ID, MA, ME, MN, NJ, New York, PA, RI, WA CA Prop 65 : Ce produit

Contient des produits chimiques connus de l'état de Californie pour causer le cancer : (100-41-4 Éthylbenzène). RTK : CA, DE, ID, IL, MA, ME, MN, NJ, New York, PA, RI, WA, WI

RÈGLEMENTATIONS INTERNATIONALES EINECS, xylènes : - SIMDUT (Canada) : Classe B-2. Classe D-2A. DSCL (CEE) : R10-Inflammable. R21- Nocif par contact avec la peau. R36/38- Irritant pour les yeux et la peau. S2- Conserver hors de portée des enfants. S36/37 - Porter un vêtement de protection et des gants. S46- en cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

NFPA : SANTÉ 2

NFPA INFLAMMABILITÉ : 3

RÉACTIVITÉ NFPA : 1

AUTRES NFPA : N/A

HMIS : SANTÉ 2

HMIS INFLAMMABILITÉ : 3

HMIS RÉACTIVITÉ : 1

HMIS PROTECTION : B

LA SECTION XVI – RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

PREPARATION PAR: Chioma Agbai

DATE PREPARED: 12/16/2013

DATE DE REVISION: 03/12/2018

N/A = Not Applicable; N/D = Not Determined

DISCLAIMER : Au meilleur de notre connaissance, l'information contenue dans ce document est exacte. Cependant il n'y a pas de présomption de responsabilité pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus aux présentes. La détermination finale de la pertinence de tout matériel est la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériaux peuvent présenter certains risques et devraient être utilisés avec prudence. Bien que certains risques soient décrits aux présentes, nous ne pouvons pas garantir que ces risques sont la seule qui existe. Les informations contenues dans cette fiche ont été obtenues de sources fiables et actuelles ; cependant, les données sont fournies sans aucune garantie, expresse ou implicite, quant à leur exactitude et précision. Étant donné que les conditions ou la manipulation, l'entreposage et l'élimination de ce produit sont hors du contrôle du fabricant, le fabricant ne sera pas responsable de la perte, dommage ou frais découlant de l'utilisation inappropriée des produits. Aucune garantie, exprimée ou sous-entendu, en ce qui concerne le produit décrit dans cette fiche est créée ou inférée par toute déclaration à la SDD. Divers organismes gouvernementaux peuvent avoir des règlements relatifs au transport, manutention, stockage, utilisation ou l'élimination de ce produit qui n'est peut-être pas couverts par la présente SDD. L'utilisateur est responsable de la pleine conformité.